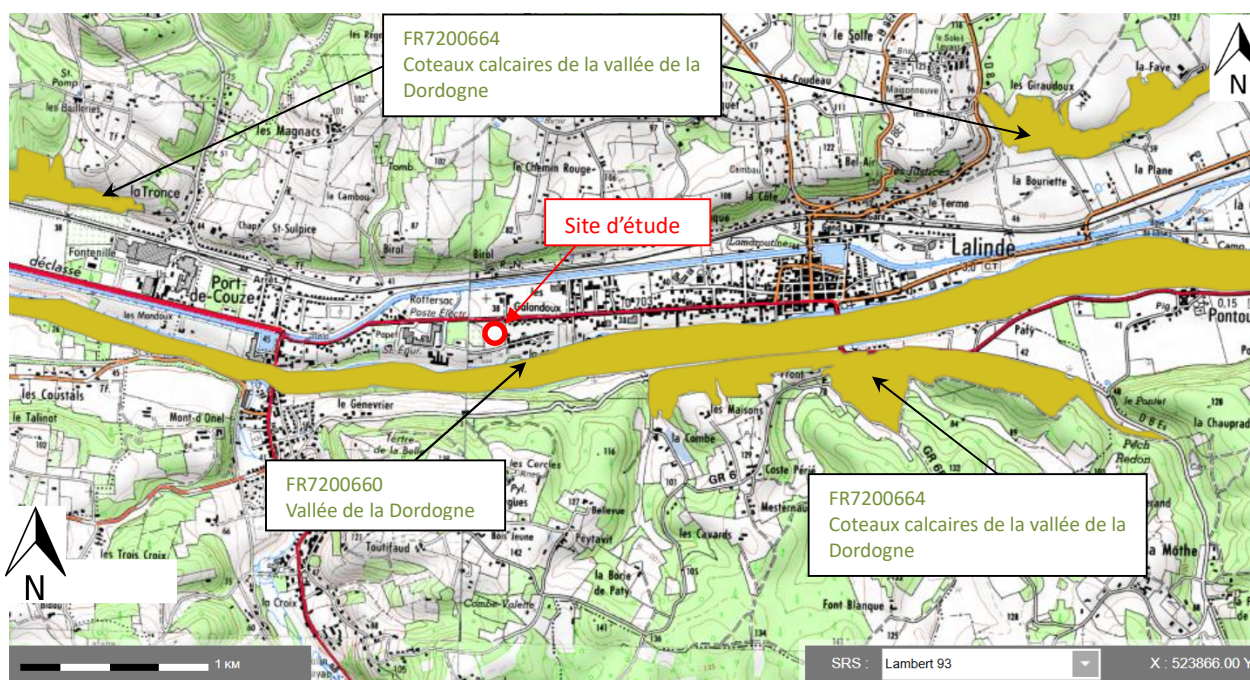


ANNEXE 6 – Plan de localisation des zones NATURA 2000 (et évaluation sommaire des incidences)

Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site Natura 2000.



Le site Natura 2000 le plus proche du terrain d'étude correspond à la vallée de la Dordogne (FR7200660 – Directive Habitats). Il est localisé à environ 100 m au sud du projet.

Le site NATURA 2000 de « la Dordogne » s'étend sur 5 685 ha et se répartit entre le département de la Dordogne (33% de la superficie) et celui de la Gironde (67% de la superficie).

Il correspond au lit mineur de la rivière Dordogne et concerne plus de 250 km de rivière. Il est composé à 95% d'eaux douces intérieures et pour 4% de milieux d'estuaire soumis à la marée. Les principaux habitats visés sont les habitats et la végétation aquatiques, et pour ce qui concerne les berges et les îles, les mégaphorbiaies et la forêt alluviale (habitat prioritaire). Les espèces d'intérêt communautaire visées sont les poissons notamment migrateurs (une espèce prioritaire : l'esturgeon), deux libellules (la Cordulie à corps fin et l'Agrion de Mercure), la loutre et une plante d'estuaire (l'Angélique à fruits variable, espèce prioritaire).

La rivière est encaissée dans des sédiments calcaires du Jurassiques et du Crétacé parfois recouverts de placages argilo-siliceux. Elle est marquée par un développement linéaire de falaises sur sa partie amont. Sur sa partie aval (Aval de Mouleydier), la rivière coule sur des dépôts sédimentaires tertiaires marins ou lacustres et est remblayée par des alluvions quaternaires.

Le site présente une grande diversité de milieux aquatiques et de milieux alluviaux (bancs sablo-graveleux du lit mineur, forêts alluviales). De nombreuses espèces rares au niveau régional et national (phanérogames et coléoptères), de remarquables frayères à poissons migrateurs, et la Loutre occupent le site.

Selon les données du Formulaire Standard de Données (FSD), 3 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaires (signalés par *) ont été répertoriés sur le site.

Les habitats naturels recensés selon la terminologie de l'annexe I de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 sont les suivants :

Intitulé	Couverture (%)
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	40
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	10
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	10

Les pourcentages de couverture d'habitats sont fournis à titre provisoire et restent approximatifs.

L'importance de ce site est liée à la présence de nombreuses espèces liées au milieu aquatique et notamment pour la conservation des poissons migrateurs :

Groupe	Nom scientifique	Nom commun
Invertébrés	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin
Invertébrés	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure
Poissons	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine
Poissons	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer
Poissons	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière
Poissons	<i>Acipenser sturio</i>	Esturgeon
Poissons	<i>Alosa alosa</i>	Grande alose
Poissons	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte atlantique
Poissons	<i>Salmo salar</i>	Saumon de l'Atlantique
Poissons	<i>Cottus perifretum</i>	Chabot
Poissons	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière
Poissons	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Toxostome
Mammifères	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe
Plantes	<i>Angelica heterocarpa</i>	Angélique à fruits variés

Sa vulnérabilité est en lien avec la qualité des eaux et la conservation des frayères.

A l'issue des inventaires engagés dans le Document d'objectif, 7 habitats d'intérêt communautaires ont été inventoriés et 18 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat :

✓ 5 habitats aquatiques et humides :

- Herbiers des eaux courantes à faiblement courantes : végétations aquatiques des eaux courantes à faiblement courantes du lit mineur ;
- Herbiers des eaux stagnantes à faiblement courantes : végétations aquatiques des eaux plus ou moins stagnantes, localisées au niveau des bras morts et des plans d'eaux du lit majeur ;
- Gazons amphibies des berges : végétations herbacées pionnières, héliophiles, qui se développent sur des sols exondés sableux à limoneux, voire vaseux. Milieux qui se développent à l'occasion des forts étiages d'été, sur les pentes douces des franges des grèves, en bordure des bras morts mais aussi en bordure des plans d'eau du site ;
- Végétations des grèves alluviales : végétations pionnières du lit mineur qui se développent à l'occasion des forts étiages d'été et du début de l'automne, sur des sols sableux à graveleux (banc de galets) riches en nutriments ou sur des sols limoneux et argileux riches en azote. Composés de plantes herbacées annuelles, ces milieux se trouvent en marges des berges exondées ;
- Mégaphorbiaies : milieux herbacés installés sur des sols frais à humides, souvent dominés par des grandes herbes. Milieux diversifiés sur le site, localisés en bordure de rivière et de fossés, ainsi qu'au niveau des lisières et au sein même des forêts alluviales ;

- ✓ 2 habitats forestiers riverains :
 - Forêts alluviales de bordure de rivière dominées par l'Aulne, le Frêne ou le Saule blanc: boisements des secteurs les plus dynamiques et inondés fréquemment ;
 - Forêts alluviales des hauts de berge, dominées par le Chêne pédonculé, le Charme, le Frêne, les Tilleuls et les Ormes: boisements des secteurs moins fréquemment inondés (crues décennales) ;
- ✓ 10 poissons :
 - Esturgeon européen (*Acipenser sturio*) ;
 - Saumon atlantique (*Salmo salar*) ;
 - Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) ;
 - Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*) ;
 - Grande Alose (*Alosa alosa*) ;
 - Alose feinte (*Alosa fallax*) ;
 - Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*) ;
 - Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) ;
 - Bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*) ;
 - Chabot (*Cottus gobio*) ;
- ✓ 1 reptile :
 - Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) ;
- ✓ 2 mammifères :
 - Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ;
 - Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) ;
- ✓ 4 insectes :
 - Cordulie splendide (*Macromia splendens*) ;
 - Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ;
 - Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
 - Gomphe de Graslin (*Gomphus Graslinii*) ;
- ✓ 1 plante :
 - Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*)

Le terrain du projet, localisé le long de la route départementale 703 ne présente aucune caractéristique similaire au site NATURA 2000 de la Dordogne, présenté précédemment. Le terrain est un champ agricole exploité faisant le lien entre la zone industrielle à l'Ouest et le tissu résidentiel à l'Est. Il ne renferme aucun habitat caractéristique de la zone NATURA 2000 (cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides associées, forêts alluviales).

Le projet n'est donc pas de nature à modifier ou détruire de potentiels habitats d'intérêt communautaire ni d'accueillir potentiellement les espèces d'intérêts communautaires cités.

Aussi, que ce soit en phase travaux ou d'exploitation, le projet n'aura aucun effet direct sur la zone NATURA 2000 :

- Absence de destruction ou détérioration d'habitats et/ou d'habitats d'espèces ;
- Absence de destruction d'espèces ;
- Absence de perturbation d'espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...).

L'unique incidence, potentiellement négative du projet, sur le site NATURA 2000 de la Dordogne est donc liée au rejet indirect des eaux pluviales générées par les surfaces imperméabilisées du projet via le réseau public de l'allée de la Mathe à l'Est du projet. Cette incidence est néanmoins limitée par le caractère indirect du rejet, ainsi que par la mise en place de mesures compensatoires pour gérer le ruissellement pluvial généré par les surfaces imperméabilisées du futur projet :

- rétention/ régulation des eaux pluviales qui seront stockées en structure réservoir sous voirie et rejetées à débit limité (3 L/s/ha) dans le réseau communal ;
- prétraitement des eaux collectées au droit du projet avant rejet dans le réseau pluvial communal via un système séparateur-déshuileur ;
- vanne d'isolement pour les eaux d'extinction d'incendie, stockage tampon sur parcelle.

Ainsi la gestion des eaux pluviales du projet ne sera pas de nature à dégrader la qualité des eaux de la Dordogne, et n'aura aucun effet indirect sur la zone NATURA 2000 :

- Absence de destruction ou détérioration d'habitat et/ou d'habitats d'espèces ;
- Absence de destruction ou perturbation d'espèces ;
- Absence de perturbation d'espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation, etc.).